# Conditions Générales d'Utilisation et de Vente de Verso et Verso + Version 2025

#### **Objet**

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation et de Vente ont pour objet de définir les modalités de mise à disposition des extranets Verso et Verso + et les conditions d'utilisation des Services par l'Utilisateur.

## **Article 1 - Définitions**

VERSO et VERSO + sont des extranets permettant l'accès à une base de données bibliographiques et à des chiffres de vente et de stock par ouvrage. Verso + donne également accès à un tableau de bord spécifique pour le libraire et la possibilité de travailler son assortiment en détaillant les meilleures ventes du réseau. Le SYNDICAT DE LA LIBRAIRIE FRANCAISE est propriétaire de Verso et de Verso +. La société AQOA est développeur et propriétaire de la plateforme technique, la société DILICOM est prestataire technique pour la remontée des données par un flux mis en place avec les SSII des librairies.

#### Article 2 - Droits concédés

Le Concédant concède à l'Utilisateur une licence révocable, non transférable, non cessible et non exclusive d'utilisation de VERSO et VERSO + pour la durée de son abonnement.

L'Utilisateur n'est pas autorisé à :

- Utiliser VERSO et VERSO + dans le but de créer une nouvelle plateforme ou base de données
- A manipuler et/ou utiliser les données de VERSO et VERSO + d'une manière qui pourrait directement ou indirectement faire concurrence au Concédant

L'Utilisateur n'est en aucun cas autorisé à mettre à disposition du public tout ou partie des Données issues de VERSO et VERSO +, sous quelque forme que ce soit et pour quelque raison que ce soit.

## Article 3 - Droits et obligations de l'Utilisateur

#### 3.1 – Droits de l'Utilisateur

Pendant la durée de son engagement, l'Utilisateur bénéficiera, à titre non-exclusif, d'un droit d'accès à un ensemble d'indicateurs qualitatifs des ventes nationales de livres établi par le Concédant (l'«Indicateur Statistique»), le Concédant se réservant le droit de faire évoluer le contenu, la périodicité et la forme de cet Indicateur Statistique dans l'intérêt des utilisateurs de VERSO et VERSO + sans avoir à en avertir préalablement l'Utilisateur.

- 3.2 Obligations de l'Utilisateur
- 3.2.1 Afin de permettre le fonctionnement optimal de VERSO et VERSO +, l'Utilisateur veille à la bonne mise à jour quotidienne de ses données par son prestataire de gestion de stock.
- 3.2.2 L'Utilisateur s'engage à conserver secrets ses identifiants de connexion à VERSO et VERSO + et à mettre en œuvre toutes les mesures et précautions nécessaires à leur protection.

#### Article 4 - Modalités d'accès à VERSO et VERSO +

VERSO et VERSO + sont accessibles à distance par l'intermédiaire d'une connexion Internet.

L'Utilisateur fera son affaire personnelle de l'accès à une telle connexion et de sa maintenance.

L'identifiant permettra plusieurs accès simultanés pour VERSO et/ou VERSO +.

#### Article 5 - Droits et obligations du Concédant

- 5.1 Droits du Concédant
- 5.1.1 Utilisation des Données sur VERSO et/ou VERSO +

Le SYNDICAT DE LA LIBRAIRIE FRANCAISE met à disposition les données de vente et de stock de l'Utilisateur exclusivement aux autres libraires utilisateurs de VERSO et/ou VERSO +.

5.1.2 – Utilisation de Données anonymisées à des fins statistiques

Les Données de l'Utilisateur remontant sur VERSO et VERSO + sont automatiquement remontées sur l'OBSERVATOIRE DE LA LIBRAIRIE, dans des panels agrégés (national, par chiffre d'affaires, régional ...).

L'Utilisateur accorde au Concédant à titre gratuit un droit d'usage sur les Données agrégées constituées à partir des Données de chaque Utilisateur.

Dans le respect de la confidentialité stricte des Données individuelles de chaque Utilisateur, le Concédant peut diffuser et commercialiser auprès d'opérateurs extérieurs ces Données agrégées.

Les Données se composent notamment des éléments suivants, sans que cette liste soit exhaustive :

- ISBN des ouvrages achetés, vendus ou retournés
- quantités achetées, vendues et retournées
- prix de vente ou d'achat

Le Concédant s'interdit de communiquer tout ou partie des Données à tout tiers dans des conditions qui permettraient l'identification de l'Utilisateur.

En conséquence, le Concédant ne fera état de la participation de l'Utilisateur au panel que dans des conditions ne permettant pas un rapprochement entre le nom de ce dernier et les informations relatives à ses Données.

## 5.1.3 – Suspension d'accès à VERSO et/ou VERSO +

Le Concédant se réserve le droit de suspendre et/ou d'interrompre sans préavis tout ou partie des services prévus, en cas de :

- demande expresse du développeur AQOA pour une mise à jour de VERSO et / ou VERSO + ou tout autre motif
- constat d'un dysfonctionnement de VERSO et / ou VERSO +

Dans ce cas, le Concédant informera sans délai l'Utilisateur de cette suspension, de sa ou ses causes, et de sa durée prévisible.

#### 5.2 - Obligations du Concédant

#### 5.2.1 – Confidentialité des données

Le Concédant s'engage, en ce qui concerne l'échange de données entre librairies présentes sur VERSO et VERSO + :

- À ne jamais communiquer à des personnes extérieures au projet et à cet accord les données des Utilisateurs dont il a connaissance
- À limiter, au sein de sa structure, l'accès à ces informations aux seuls employés ayant besoin de les connaître en vue de leur utilisation dans le cadre du projet
- À protéger les informations confidentielles en utilisant un degré de précaution identique à celui utilisé pour protéger ses propres informations confidentielles

#### 5.2.2 – Le Concédant fournit à l'Utilisateur un service d'assistance

Le chargé de mission chez le Concédant se tiendra à la disposition de l'Utilisateur qui lui fera part des problématiques et éventuels dysfonctionnements rencontrés sur VERSO et /ou VERSO +.

Le cas échéant, le Concédant répercutera ces informations auprès du concepteur développeur AQOA, afin de tenter d'apporter une réponse à l'Utilisateur dans un délai raisonnable.

#### Article 6 - Limitation de responsabilité du Concédant

- 6.1 L'Utilisateur reconnaît être informé et accepte que le Concédant n'est ni développeur ni propriétaire de la plateforme.
- 6.2 Le Concédant informe l'Utilisateur, qui l'accepte, que VERSO et VERSO + pourront évoluer à la demande du développeur AQOA ou du Concédant. Aucune responsabilité ne pourra être imputée au Concédant pour les conséquences liées à ces évolutions.
- 6.3 Le Concédant ne sera pas responsable vis-à-vis de l'Utilisateur et de tout tiers de toute perte ou dommage de quelque sorte que ce soit en résultant.

### **Article 7 Coûts**

L'utilisation d'une licence VERSO est gratuite pour l'Utilisateur, en sa qualité d'adhérent au Syndicat de la Librairie français et/ou d'adhérent à l'OBSERVATOIRE DE LA LIBRAIRIE.

L'utilisation d'une licence VERSO + est soumise à une cotisation annuelle dont la grille est présente ci-dessous et dont les montants pourront être revus au début de chaque année civile (NB : l'utilisation d'une licence VERSO + est gratuite pour les adhérents à l'OBSERVATOIRE DE LA LIBRAIRIE).

Grille tarifaire 2025 (se base sur le chiffre d'affaires livres HT y compris ventes aux collectivités du dernier exercice clos).

	Non adhérents SLF	Adhérents SLF
Chiffre d'affaires	(en euros TTC)	(en euros TTC)
Inférieur à 300 K€	144€	72 €
De 300 K€ à 600 K€	288€	144 €
De 600 K€ à 1 500 K€	576€	288 €
De 1 500 K€ à 2 200 K€	864€	432€
De 2 200 K€ à 3 000 K€	1 296 €	648€
De 3 000 K€ à 5 000 K€	2 520 €	1 260 €
Supérieur à 5 000 K€	3 360 €	1 680 €

#### Article 8 – Résiliation et conséquences

L'adhésion à VERSO pourra être résiliée à tout moment par l'Utilisateur sur simple demande écrite, et par le Concédant en cas de manquement de l'Utilisateur à ses obligations.

Le Concédant supprimera, dans un délai de 30 jours calendaires, l'accès distant de l'Utilisateur permettant l'accès à VERSO et retirera alors les Données appartenant à l'Utilisateur.

L'adhésion à VERSO + pourra être résiliée à tout moment par l'Utilisateur avec un délai de prévenance de 2 mois.

Le Concédant supprimera, dans un délai de 30 jours calendaires, l'accès distant de l'Utilisateur permettant l'accès à VERSO+ et retirera alors les Données appartenant à l'Utilisateur.

### **Article 9 – Dispositions diverses**

#### 9.1 - Résolution des litiges

Avant toute action contentieuse, les Parties chercheront, de bonne foi, à régler à l'amiable leurs différends. Dans les 15 jours calendaires suivant la notification par une Partie d'un différend par lettre recommandée avec accusé de réception, les Parties devront se réunir pour tenter de trouver une solution amiable.

À défaut d'accord amiable trouvé dans les 60 jours calendaires suivant la réunion des Parties, en cas de contestation sur la validité, l'interprétation et/ou l'exécution de ces conditions générales d'utilisation, le Tribunal de Commerce de Paris sera seul compétent pour connaître du litige.

#### 9.2 - Durée

L'adhésion prend effet à la date de sa signature pour une durée d'un (1) an. Il sera reconduit tacitement et par périodes successives d'un (1) an, sauf volonté contraire exprimée par l'une des Parties par simple courrier.